



Dépistage prise de sang cannabis

Par **raoul23**, le **03/06/2014** à **10:16**

Bonjour,

Suite à un contrôle routier j'ai subi le test salivaire aux stupéfiants puis une prise de sang. J'avais un taux de 1,03 ng/ml de THC dans le sang.

Sachant que le seuil où l'on considère que le dépistage est positif est > 1 ng/ml, je dépasse donc de seulement 3 % de la limite, ce qui est faible. Donc ma question est : y a-t-il légalement une marge d'erreur de mesure qui puisse être considérée (comme les 5 km/h appliqués sur les mesures d'excès de vitesse, par exemple) ou ce seuil est-il ferme ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **03/06/2014** à **13:06**

Bonjour,

Ce seuil est ferme et définitif et, sauf erreur de ma part, il n'est pas de 1 ng/ml de sang mais de 0,1 ng/ml de sang (autant dire zéro traces des THC). A vous, lorsque vous voulez prendre le volant, de ne pas vous droguer dans les 8 ou 15 jours qui précèdent.

Par **raoul23**, le **04/06/2014** à **12:01**

Bonjour Tisuisse et merci d avoir pris en compte ma question . Donc mon permis va m'etre retiré pour 4 mois et comme je suis chauffeur routier je perd aussi mon emploi que j ai depuis 10 ans sans droit de chomage . Je suis soutient d une petite famille avec un enfant de 16 ans et une compagne en longue maladie suite à une opération difficile et la privation de salaire va vite nous faire plonger dans un cercle de difficultés . Outre le fait que oui je n'avais qu'à pas faire de choses illicites ce que je reconnais , le gendarme qui m'as rendu mon permis pour l'instant (depassement des 72h de rétention) m'a conseillé de prendre un avocat pour faire une demande d'un éventuel "permis blanc" qui apparemment serait de nouveau d'actualité, qu'en pensez vous ? . Je suis pret à me soumettre à une injonction de controles réguliers si nécessaire bien sur . Je suis licencié à partir d'aujourd'hui je n'ai plus de revenus pour payer nos factures.

En vous remerciant,

Par Tisuisse, le 04/06/2014 à 13:52

Non, le permis blanc n'est pas applicable à ce jour pour les délits routiers.